KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement OBLIVAL

Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif au 30 juin 2023

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
OBLIVAL

4, avenue Hoche - 75008 Paris

Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif au 30 juin 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds et en application des dispositions de l'article L. 214-17 du code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 30 juin 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous vous signalons que l'attestation sur la composition de l'actif du commissaire aux comptes de l'OPC maître nous ayant été transmise tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre la présente attestation dans les délais légaux.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Pascal Lagand
Associé

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 30/06/23 Devise de fixing : FXA Devises Bloomberg 9h
PORTEFEUILLE : 042200 OBLIVAL VL VALIDEE Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<---------- Devise du portefeuille ----------> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
III - Titres d'OPCVM												
OPCVM européens coordonnés et assimilables												
DEVISE VALEUR : EUR EURO												
FR0013294063 R-CO CV CRED MFEUR		14,670.	P EUR	969.9145	M 29/06/23	865.24	5	14,228,646.24	12,693,070.80	0.00	-1,535,575.44	93.83
VIII - TRESORERIE												
Dettes et créances												
Frais de gestion												
DEVISE VALEUR : EUR EURO												
FGPVFEUR Frais de Gest. Fixe		-5,003.44	EUR	1.	30/06/23	1.		-5,003.44	-5,003.44	0.00	0.00	-0.04
Disponibilités												
Avoirs en france												
DEVISE VALEUR : EUR EURO												
BQRCEUR ROTHSCHILD MM		839,673.21	EUR	1.	30/06/23	1.		839,673.21	839,673.21	0.00	0.00	6.21
VIII - TRESORERIE												
					CUMUL (EUR)			834,669.77	834,669.77	0.00	0.00	6.17
PORTEFEUILLE : OBLIVAL (042200)												
					(EUR)			15,063,316.01	13,527,740.57	0.00	-1,535,575.44	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 30/06/23 Devise de fixing : FXA Devises Bloomberg 9h
PORTEFEUILLE : 042200 OBLIVAL VL VALIDEE Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 12,693,070.8

Frais de gestion du jour
Frais de Gest. Fixe : 166.78 EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C FR0007391537 OBLIVAL FCP	EUR	13,527,740.57	21,236.581	637.00				643.37	630.63

Actif net total en EUR : 13,527,740.57

Precedente VL en date du 29/06/23 :

C OBLIVAL FCP Prec. VL : 638.69 (EUR) Variation : -0.265%

Fiscalite de l'epargne : poids et statuts des parts du portefeuille

Type reporting : TISF TIS France

Poids officiels et statuts en date du 30/06/23 :
Poids DD : 6.2 Statut DD : I
Poids DI : 100. Statut DI : M

Poids non officiels en date du 30/06/23 :
Poids DD : 6.2
Poids DI : 100.

WARGNY - BBR

Gestion Privée

OBLIVAL

Rapport Annuel

au 31/12/2022

OBLIVAL (FR0007391537)
OPCVM géré par WARGNY-BBR – Groupe Rothschild Martin Maurel

Informations clés pour l'investisseur

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Oblival
Nature juridique : OPCVM géré par Wargny-BBR, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM
Code ISIN : FR0007391537
Initiateur du produit : Wargny-BBR, Société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF sous le numéro GP96006
Site Internet : http://www.wargnybbr.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Wargny-BBR au 01.42.25.85.85 ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@wargnybbr.com
Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Etat Membre : France
Date de production de ce document : 01/01/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée

La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, le FCP sera automatiquement dissous en cas de rachat de la totalité des parts à l'initiative des porteurs. Par ailleurs, la société de gestion du FCP peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, décider de proroger, de dissoudre de manière anticipée ou de liquider le FCP.

Objectifs

OPCVM de classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euro".
Oblival est un fonds nourricier, il est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en actions MF du compartiment « R-Co Conviction Crédit Euro » de la SICAV « R-co », et à titre accessoire en liquidité.
Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire sur une durée de placement recommandée de 3 ans minimum, d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence Markit iBoxx ™ € Corporates, revenus réinvestis. L'OPCVM maître est géré activement et sa composition peut s'écarter significativement de la répartition de l'indice qui est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances.
Les rendements offerts par l'OPC nourricier seront très semblables à ceux offerts par l'OPC maître et au demeurant, l'OPC nourricier aura une performance inférieure à celle de l'OPC maître en raison de ses frais de gestion.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM maître :
Les stratégies mises en place reposent sur le positionnement en termes de sensibilité sur la courbe des taux et l'allocation sur les différents émetteurs. Ces stratégies sont définies suivant une allocation géographique et sectorielle, la sélection des émetteurs et des émissions. Les décisions d'allocation sont prises en fonction de la compréhension des phénomènes macro-économiques, auxquelles s'ajoute une analyse fine des problématiques sectorielles et micro-économiques.
Le compartiment est investi en obligations, titres de créances négociables, à taux fixe, variable ou révisable, en obligations subordonnées (dont 20% maximum de l'actif net en obligations contingentes convertibles), en titres participatifs, en obligations indexées, de haute qualité de signature (équivalente à "Investment grade"), et jusqu'à 10% maximum en obligations convertibles. Ces obligations pourront être de toutes échéances, d'émetteurs privés et/ou publics de toutes zones géographiques (dont 10% maximum en dettes des pays hors OCDE, y compris émergents). Le compartiment peut également être investi jusqu'à 10% de son actif en obligations de signature spéculative (dites à "Haut Rendement"), et jusqu'à 100% maximum en obligations callable et putable. Le compartiment peut devenir détenteur d'actions (jusqu'à 5% maximum de l'actif net) suite à la restructuration de la dette d'un émetteur ou à l'exercice d'une option de conversion attachée aux obligations convertibles.
En vue de réaliser son objectif de gestion, notamment dans le pilotage de sa sensibilité et du risque de crédit du portefeuille, le compartiment pourra avoir recours dans la limite de 100 % de son actif, à titre de couverture et/ou d'exposition, à des instruments financiers à terme (notamment des dérivés de crédit, futures options, swaps de performance et change à terme), et à des titres intégrant des dérivés.
L'exposition consolidée du portefeuille au marché des taux (via des titres, OPCVM, opération sur marché à terme) permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 8.

Investisseurs de détails visés

Ce fonds est particulièrement destiné aux investisseurs qui souhaite bénéficier des opportunités de marchés au travers d'une gestion active d'un portefeuille investi en emprunts publics ou privés essentiellement de la zone euro.
Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 3 ans après leur investissement.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.
Fréquence de valorisation : Quotidienne
Le prospectus de l'OPCVM maître, le document d'informations clés et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris
Les demandes de souscriptions/rachats sont centralisées auprès de Rothschild Martin Maurel chaque jour jusqu'à 12h00. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1.
Affectation du résultat : capitalisation

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

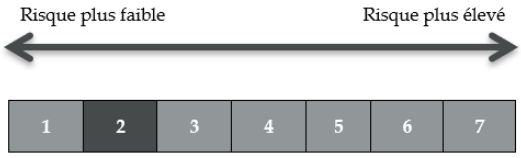

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse et reflète principalement le positionnement de son OPCVM maître sur les produits de dettes privées tout en ayant une sensibilité comprise entre 0 et +8. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans ; dans le cas contraire, le risque réel peut être très différent, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- **Impact des techniques telles que des produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

1-Rapport de gestion financière

- **Performances et commentaires de gestion :**

Oblival termine l'année 2022 en baisse de -12.64%, sa VL passant de 708.58€ au 31/12/2021 à 618.99€ au 31/12/2022, contre une baisse de -14.17% de son indice de référence.
Les performances passées ne présagent pas des performances à venir.

2- Evènements intervenus au cours de l'exercice

- Modification du prospectus le 12/04/2022 liée à la crise en Ukraine avec pour conséquence l'interdiction de souscription des parts de ce fonds à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre conformément au règlement UE N° 833/2014 .
- Modification du prospectus le 08/07/2022 liée à la mise à jour du prospectus du fonds Maître.

3- Informations relative au droit de vote

Conformément à la réglementation en vigueur, la politique d'engagement actionnarial ainsi que la politique de vote sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : http://wargnybbr.com/
Le rapport concernant l'exercice des droits de vote est disponible sur simple demande, et est consultables dans les locaux de la société de gestion.

4- Choix des intermédiaires

Dans le cadre de son organisation au sein du groupe Rothschild & Co, Wargny-BBR a pris la décision de transmettre l'intégralité de ses ordres à la table de négociation de Rothschild & Co Asset Management Europe (RAMEU) en matière de gestion collective. Wargny-BBR a dès lors fait le choix de déléguer la mise en œuvre de sa politique de meilleure sélection à RAMEU.

Wargny-BBR s'assure que :

- RAMEU met en place un processus détaillé et formalisé de sélection de leurs intermédiaires ;
- RAMEU révise au moins annuellement et chaque fois qu'un événement le justifie la liste des intermédiaires sélectionnés.
- RAMEU surveille l'application effective, par les intermédiaires ainsi choisis, de leur politique de meilleure exécution et fournissent à Wargny-BBR les moyens d'un contrôle efficace du respect de leurs obligations.

Wargny-BBR s'assure que les conventions conclues avec chacun des intermédiaires auxquels sont transmis ses ordres reprennent ces différentes obligations et prévoient les modalités d'information et de contrôle à la disposition de Wargny-BBR. Une convention–cadre régit par ailleurs les obligations respectives de Wargny-BBR d'une part et RAMEU d'autre part.

Les gérants de Wargny-BBR, qui constituent le Comité de gestion, et les fonctions supports procèdent, chaque fois que nécessaire à la révision de la qualité d'exécution des intermédiaires au vu des opérations traitées.

Comme le prévoit l'article L 533-18, I du Code monétaire et financier, l'exigence du « meilleur résultat possible » dû au client s'apprécie au regard de 7 grandes catégories de facteurs :

- le prix,
- le coût,
- la rapidité d'exécution,
- la probabilité d'exécution et de règlement,
- la taille,
- la nature de l'ordre,
- toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre.

Le suivi de la politique de meilleure exécution fait l'objet d'un point régulier avec la transmission des supports et comptes rendus des comités broker RAMEU ainsi que l'envoi des rapports TCA.

5-Informations sur la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de l'OPCVM

Conformément au règlement taxonomie et en tant que produit article 6 au titre du règlement SFDR, nous vous informons que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Néanmoins, le Fonds est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.
La politique ESG ainsi que les différents documents relatifs aux objectifs d'investissements responsables de la société de gestion sont disponibles sur le site : http://wargnybbr.com/

- Notre démarche d'investisseur responsable s'exprime à travers :
  - Le travail de sélection de titres vifs et de fonds en portefeuille sur la base de leurs performances ESG en parallèle de l'étude de leurs performances financières
  - Et via la mise en œuvre d'une politique d'engagement actionnarial
- Ressources et organisation chez Wargny-BBR :
  - Tous les gérants agissent en adéquation avec la politique ESG du groupe en tenant compte des risques de durabilité dans le cadre de la gestion collective.
  - Une équipe dédiée à l'investissement responsable au niveau de Rothschild & Co.
  - Une collaboration avec les autres entités du groupe (RMM et RAMEU).

Ainsi, Wargny-BBR intègre les enjeux extra-financiers dans la gestion via le cadre d'exclusion commun aux entités d'investissement du Groupe R&Co :

- Exclusion des entreprises qui conçoivent et produisent des armes à sous -munitions et/ou des mines terrestres conformément au traité d'Oslo (2008) et à la Convention d'Ottawa (1997). Le cadre exclut ces entreprises des processus d'investissement du groupe et exclut les gestionnaires d'actifs qui s'engagent dans ou avec des entreprises impliquées dans les armes à sous-munitions.
- Exclusion de l'investissement dans des entreprises qui, à la connaissance du groupe, enfreignent des principes fondamentaux en raison de fautes graves commises par les entreprises, telles que des violations graves des droits de l'homme, des dommages environnementaux importants ou ceux liés à des activités de corruption.
- Mise en œuvre de principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique.

Les critères extra financiers font désormais partie intégrante de notre process d'investissement et sont ainsi pris en compte dans la gestion de l'ensemble des OPC gérés au sein de Wargny-BBR.
Ils sont pleinement intégrés lors de la sélection des supports d'investissements, après la phase de décision de l'allocation d'actifs stratégique de nos portefeuilles, et parallèlement à notre analyse des fondamentaux financiers.

Nous en tenons compte tant pour les titres en direct que pour les supports collectifs. Pour l'ensemble de nos OPC, nous avons l'objectif de respecter a minima un socle commun autour des principes suivants :

- Application des filtres réglementaires et cadre d'exclusions du Groupe R&Co (exclusions des armes non conventionnelles, respect des principes fondamentaux, sortie du charbon thermique…).
- Au minimum 65% des actifs dans lesquels nous investissons (pour les actifs cotés) doivent faire l'objet d'une note par MSCI ESG Research.
- A l'échelle de chaque portefeuille, notre objectif est d'avoir une note au minimum de BBB selon MSCI ESG Research.
- Nous souhaitons limiter la part des sous-jacents les plus mal notés au sein d'un portefeuille sous gestion : notre objectif est que les actifs notés en dessous de BB aient une part de 15% au maximum des actifs notés.

6- Compte rendu relatif au frais d'intermédiation :

Les frais d'intermédiation n'ayant pas représenté pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 000 euros, la société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation d'élaborer un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

7- Techniques de gestion efficace de portefeuille

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace du portefeuille.

8- Commission de performance

Néant.

9- Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.

10- Politique de rémunération

La politique de rémunération de Wargny-BBR s'inscrit dans le cadre plus large de celle du Groupe Rothschild & Co (ci-après « le Groupe »). L'ensemble des activités que couvre le Groupe est structuré autour de principes de rémunération communs qui pour la plupart ont été mis en place lors de l'intégration par le groupe des directives CRD (Capital Requirements Directive).

En tant que société de gestion agréée à gérer des FIA et des OPCVM, Wargny-BBR est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de Wargny-BBR a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération est revue annuellement par le Directoire. Par ailleurs, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, le Conseil de Surveillance adopte et réexamine annuellement les principes généraux de la politique de rémunération de Wargny-BBR.

La politique de rémunération est disponible et constables sur demande au siège de Wargny-BBR, 4 avenue Hoche, 75008 Paris.
Un résumé de la politique de rémunération est disponible sur le site : http://wargnybbr.com/
La politique de rémunération de Wargny-BBR respecte les principes généraux suivants :

- Égalité hommes-femmes
- Une rémunération fixe suffisante

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable discrétionnaire et ponctuelle.

Tous les collaborateurs (cadres ou employés) reçoivent une rémunération fixe déterminée selon les trois critères suivants :

- Le poste : compétences requises, niveau de responsabilité et d'autonomie
- Le collaborateur : savoir-faire, savoir-être, expérience, maîtrise du poste
- Le marché : interne et externe, son évolution (ressources rares, etc.)

La rémunération variable est versée sur la base de critères permettant de mesurer les performances individuelles et collectives (cf. paragraphe 3).
La politique de rémunération de Wargny-BBR et plus généralement du Groupe Rothschild & Co conduit à considérer la performance globale de l'individu, et notamment sa contribution aux résultats de son équipe, sans tenir compte de manière exclusive des bénéfices générés, le cas échéant, par cet individu.
Les rémunérations variables individuelles sont déterminées dans le respect du règlement européen dit « Sustainable Finance Disclosure (SFDR) » et intègrent le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité.
La rémunération du personnel de la conformité est fixée indépendamment de celle des métiers dont il contrôle et valide les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de Wargny-BBR reposent sur les principes suivants :

Gérants de fonds, gestionnaires financiers

- Les performances sont évaluées dans la mesure du possible en comparaison par rapport à la concurrence ou par rapport à des indices de comparaison.
- Les performances relatives sont évaluées de manière qualitative sur une longue période.
- La cohésion et l'esprit d'équipe

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché…)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire de situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques

Pour ce que qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par la Direction dans le cadre du process d'évaluation, ainsi que sur la cohésion et l'esprit d'équipe.

Wargny BBR Exercice 2022	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	**14**	**1,43**	**1,28**	**0,15**
dont Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	***7***	***1,07***		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés

Effectifs en ETP

11 - Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation - Règlementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

12 - Liquidité

Sur la période :
- Aucun actif n'a fait l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide
- Aucune disposition particulière nouvelle n'est mise en place pour la gestion de la liquidité du fonds
- Le profil de risque du fonds sur la période est décrit ci-dessus et est décrit plus généralement dans le prospectus.

13 - Informations sur les instruments financiers et placements collectifs du groupe ou pour lesquels le groupe a un intérêt particulier :

Information dans l'annexe des comptes annuels.

14 – Frais directs et indirects :

- Frais directs : les frais courants du fonds nourricier au 31/12/2022 s'élèvent à 0.90%
- Frais indirects : les frais courants du fonds maître au 31/12/2022 s'élèvent à 0.47%

ANNEXE : Rapport annuel du fonds maître R-co Conviction Crédit Euro

R-co

Société d'investissement à capital variable
Siège social 29, avenue de Messine, 75008 Paris
844 443 390 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE Exercice clos le 30 décembre 2022

I - DEVELOPPEMENT JURIDIQUE

A/ Approbation des comptes

…./

(i) <u>Comptes consolidés de la SICAV au 30 décembre 2022 :</u>

Le résultat consolidé de l'exercice clos le 30 décembre 2022 s'élève à la somme de 68.810.361,11 €. Le total du bilan consolidé s'élève à 4.678.666.774,79 €.

…/

<u>(x) Comptes annuels au 30 décembre 2022 du compartiment R-co CONVICTION CREDIT EURO</u>

L'exercice clos le 30 décembre 2022 fait ressortir pour ce compartiment un résultat bénéficiaire de 23.456.733,88 €.

Les sommes distribuables au titre de l'exercice sont les suivantes :

1. <u>Sommes distribuables afférentes au résultat :</u>

	30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	312,48
Résultat	23 456 733,88
Total	**23 457 046,36**

2. <u>Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :</u>

	30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18 870 134,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	**-18 870 134,00**

Nous vous proposons d'affecter les sommes distribuables de la façon suivante :

1. <u>Affectation des sommes distribuables afférentes au résultat :</u>

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO C CHF H	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 884,50
Total	**1 884,50**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO C EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	3 367 696,56
Total	**3 367 696,56**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO C USD H	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	13 794,84
Total	**13 794,84**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO D EUR	
Affectation	
Distribution	34 597,48
Report à nouveau de l'exercice	47,65
Capitalisation	0,00
Total	**34 645,13**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	8 963,0777
Distribution unitaire	3,86
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**0,00**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO F EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	326 796,20
Total	**326 796,20**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC CHF H	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	284 797,35
Total	**284 797,35**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	14 257 905,17
Total	**14 257 905,17**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO ID EUR	
Affectation	
Distribution	880 571,46
Report à nouveau de l'exercice	2,23
Capitalisation	0,00
Total	**880 573,69**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	512,9174
Distribution unitaire	1 716,79
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**0,00**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO M EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	16 238,98
Total	**16 238,98**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO MF EUR	
Affectation	
Distribution	516 308,70
Report à nouveau de l'exercice	251,41
Capitalisation	0,00
Total	**516 560,11**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	33 679,6280
Distribution unitaire	15,33
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**0,00**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO PB EUR	
Affectation	
Distribution	37 706,75
Report à nouveau de l'exercice	14,46
Capitalisation	0,00
Total	**37 721,21**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	2 474,1965
Distribution unitaire	15,24
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**0,00**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO P CHF H	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	98 589,98
Total	**98 589,98**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	3 340 427,29
Total	**3 340 427,29**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO P USD H	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	175 899,11
Total	**175 899,11**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO R EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	103 516,24
Total	**103 516,24**

Nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents les revenus distribués ainsi que la part des revenus éligibles à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction ont été les suivants :

Exercice	**Actions D EUR** Dividende distribué en Euros	Part éligible à l'abattement de 40 %	Part non éligible à l'abattement de 40 %
2019	4,74 €	-	0,98 €
2020	4,47 €	-	1,19 €
2021	4.07 €		
Exercice	**Actions ID EUR** Dividende distribué en Euros	Part éligible à l'abattement de 40 %	Part non éligible à l'abattement de 40 %
2019	2 074,26 €	-	1 074,26 €
2020	1.972,34 €	-	521,74 €
2021	1.832,49		
Exercice	**Actions PB EUR** Dividende distribué en Euros	Part éligible à l'abattement de 40 %	Part non éligible à l'abattement de 40 %
2019	18,54 €	-	18,54 €
2020	17,55 €	-	17,55 €
2021	16,31 €		
Exercice	**Actions MF EUR** Dividende distribué en Euros	Part éligible à l'abattement de 40 %	Part non éligible à l'abattement de 40 %
2019	18,62 €	-	18,62 €
2020	17,66 €	-	17,66 €
2021	16,42 €		

Au titre de l'exercice 2022, nous vous proposons de procéder aux détachements des dividendes suivants :

R-co Conviction Crédit Euro D EUR : 3,86 €/action
R-co Conviction Crédit Euro ID EUR : 1.716,79 €/action
R-co Conviction Crédit Euro MF EUR : 15,33 €/action
R-co Conviction Crédit Euro PB EUR : 15,24 €/action

et ce dans le respect des délais légaux et règlementaires.

Nous vous rappelons que le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % ou « flat tax » consiste en une imposition à l'IR à un taux forfaitaire unique de 12.8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17.2%, ce qui se traduit par une taxation globale à 30%. L'abattement de 40% n'est pas applicable dans ce cas.

Les contribuables y ayant intérêt peuvent toutefois opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu pour lequel l'abattement de 40% est applicable.

Cette option étant globale, il n'est pas possible de combiner l'imposition au PFU et l'imposition selon barème progressif.

2. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO C CHF H	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	18 705,22
Total	**18 705,22**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO C EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-3 721 666,16
Total	**-3 721 666,16**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO C USD H	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	175 914,83
Total	**175 914,83**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO D EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-38 417,71
Total	**-38 417,71**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO F EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-415 465,86
Total	**-415 465,86**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC CHF H	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	1 173 244,24
Total	**1 173 244,24**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-12 624 605,71
Total	**-12 624 605,71**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO ID EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-785 129,60
Total	**-785 129,60**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO M EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-12 052,56
Total	**-12 052,56**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO MF EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-487 133,88
Total	**-487 133,88**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO PB EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-35 563,87
Total	**-35 563,87**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO P CHF H	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	351 861,57
Total	**351 861,57**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-3 130 743,31
Total	**-3 130 743,31**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO P USD H	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	833 423,54
Total	**833 423,54**

	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO R EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-172 504,74
Total	**-172 504,74**

B/ Rapport sur le gouvernement d'entreprises (article L 225-37 du Code de Commerce)

1/ Liste des mandats et fonctions des mandataires de la SICAV

Un courrier a été envoyé aux administrateurs afin de les informer de leur obligation de déclarer l'ensemble de leurs mandats avant le 14 février 2023.

<u>Pierre LECCE</u>

- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV R-Co
- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV R-Co 2
- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV Global Challenges Sicav
- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV R-co Dynamic Tap
- Gérant de Rothschild & Co Asset Management Europe, Société en Commandite Simple
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV Elan Orchestra
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV Cap Business
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV Evergreen Fund

- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV ALM Investissements
- Administrateur de la SICAV Belge R-co WM RDT-DBI
- Administrateur de la SICAV Essor USA Opportunities

Vincent RASCLARD

- Directeur Générale Délégué et Administrateur de la SICAV R-co
- Directeur Générale Délégué et Administrateur de la SICAV R-co 2

Charles-Henry BLADIER

- Administrateur de la SICAV R-co
- Administrateur de la SICAV R-co 2.

Pierre BAUDARD

- Associé-Gérant et Directeur Général de Rothschild & Co Asset Management Europe, Société en Commandite Simple
- Président Directeur Général et administrateur de la SICAV R-Co Target 2024 High Yield
- Directeur Général Délégué et administrateur de la SICAV R-Co Thematic Target 2026 HY,
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV Recloses Patrimoine Dynamic
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV R-Co
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV 5I Invest
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV Orléans Invest
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV Global Challenges Sicav
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV Toula
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV Alkésys
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV R-co 2
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV Rose Mutual Funds
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV Grande Corniche
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV Acteon Investissements
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV Turquoiz Invest
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management Europe, administrateur de la SICAV R-co Dynamic Tap
- Président et administrateur de la SICAV R-co Lux
- Administrateur de Rothschild & Co Asset Management Europe USA Inc.

2/ Conventions

2.1 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société détenue à plus de 50 % par la SICAV R-Co - Conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022, aucune convention n'a été conclue entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société détenue à plus de 50 % par la SICAV R-Co.

2.2 Conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce

La SICAV R-Co n'a pas, au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022, conclu de convention entrant dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

2.3 Conventions courantes conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L.225-39 du Code de Commerce, le Président a tenu à votre disposition et communiqué au Commissaire aux Comptes, la liste des conventions courantes ci-dessous conclues à des conditions normales.

N°	Nature	Parties	Date	Expiration
1	Convention Dépositaire	R-co / Rothschild Martin Maurel	24/10/2018	Durée Indéterminée
2	Convention de délégation de gestion financière, administrative et comptable	R-co / Rothschild &Co Asset Management Europe	24/10/2018	Durée Indéterminée
3	Convention de mise à disposition des locaux	R-co / Rothschild &Co Asset Management Europe	24/10/2018	Durée Indéterminée

3/ Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L225-51-1 du Code de Commerce

Le Conseil d'administration réuni le 24 octobre 2018 a choisi, lors de la nomination du nouveau Président du Conseil d'administration, le cumul des mandats de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

4/ Délégations accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce)

Néant.

*
* *

II – VIE DE LA SICAV AU COURS DE L'EXERCICE

A/ Evolution des compartiments

Compartiment R-co CONVICTION CREDIT EURO

1 - La valeur liquidative des actions R EUR de capitalisation est passée de 10.57 € au 31 décembre 2021 à 9.14 € au 30 décembre 2022 - soit une baisse de 13,53 % - et le montant de l'actif net des actions R EUR de 10.379.682,35 € à 10.238.555,51 € pendant la même période.

Le nombre des actions R EUR passe quant à lui de 981.972,7423 à 1.120.470,8522.

2 - La valeur liquidative des actions C EUR de capitalisation est passée de 473,54 € au 31 décembre 2021 à 411,18 € au 30 décembre 2022 – soit une baisse de 13,17 % - et le montant de l'actif net des actions C EUR de 245.655.234,58 € à 221.672.858,53 € pendant la même période.

Le nombre des actions C EUR passe quant à lui de 518.763,5836 à 539.109,5430.

3 - La valeur liquidative des actions P USD H de capitalisation est passée de 1.302,53 USD au 31 décembre 2021 à 1.154,47 USD au 30 décembre 2022 – soit une baisse de 11,35 % et le montant de l'actif net des actions P USD H de 1.875.674,86 USD à 10.454.522,21 USD pendant la même période.

Le nombre des actions P USD H passe quant à lui de 1.440,0227 à 9.055,7188.

4 - La valeur liquidative des actions PB EUR de capitalisation est passée de 989,16 € au 31 décembre 2021 à 845,68 € au 30 décembre 2022 - soit une baisse de 14,50 % et le montant de l'actif net des actions PB EUR de 2.448.766,06 € à 2.092.374,70 € pendant la même période.

Le nombre des actions PB EUR passe quant à lui de 2.475,6092 à 2.474,1965.

5 - La valeur liquidative des actions F EUR de capitalisation est passée de 158,04 € au 31 décembre 2021 à 136,97 € au 30 décembre 2022 – soit une baisse de 13,33 % et le montant de l'actif net des actions F EUR de 24.308.083,57 € à 24.710.742,81 € pendant la même période.

Le nombre des actions F EUR passe quant à lui de 153.811,2298 à 180.409,3782.

6 - La valeur liquidative des actions C CHF H de capitalisation est passée de 1.104,77 CHF au 31 décembre 2021 à 959,68 CHF au 30 décembre 2022 – soit une baisse de 13,13 % et le montant de l'actif net des actions C CHF H de 696.008,18 CHF à 124.758,60 CHF pendant la même période.

Le nombre des actions C CHF H passe quant à lui de 630,0007 à 130,0007.

7 - La valeur liquidative des actions IC EUR de capitalisation est passée de 1.496,50 € au 31 décembre 2021 à 1.304,12 € au 30 décembre 2022 – soit une baisse de 12,86 % et le montant de l'actif net des actions IC EUR de 524.386.391,85 € à 754.020.936,40 € pendant la même période.

Le nombre des actions IC EUR passe quant à lui de 350.407,4691 à 578.182,1826.

8 - La valeur liquidative des actions C USD H de capitalisation est passée de 1.263,06 USD au 31 décembre 2021 à 1.120,44 USD au 30 décembre 2022 – soit une baisse de 11,29 % et le montant de l'actif net des actions C USD H de 3.330.281,53 USD à 967.145,31 USD pendant la même période.

Le nombre des actions C USD H passe quant à lui de 2.636,6771 à 863,1831.

9 - La valeur liquidative des actions D EUR de distribution est passée de 294,96 € au 31 décembre 2021 à 252,26 € au 30 décembre 2022 – soit une baisse de 14,48 % et le montant de l'actif net des actions D EUR de 2.991.589,08 € à 2.261.064,41 pendant la même période.

Le nombre des actions D EUR passe quant à lui de 10.142,3969 à 8.963,0777.

10 - La valeur liquidative des actions IC CHF H de capitalisation est passée de 1.133,48 CHF au 31 décembre 2021 à 983,18 CHF au 30 décembre 2022– soit une baisse de 13,26 % et le montant de l'actif net des actions IC CHF H de 10.768.071,98 CHF à 15.098.735,02 CHF pendant la même période.

Le nombre des actions IC CHF passe quant à lui de 9.500,0000 à 15.357,0000.

11 - La valeur liquidative des actions M EUR de capitalisation est passée de 1.105,35 € au 31 décembre 2021 à 966,60 € au 30 décembre 2022- soit une baisse de 12,55 % et le montant de l'actif net des actions M EUR de 479.849,00 € à 721.765,91 € pendant la même période.

Le nombre des actions M EUR s'élève est passée de 434,1160 à 746,7021.

12 - La valeur liquidative des actions P CHF H de capitalisation est passée de 1.130,94 CHF au 31 décembre 2021 à 981,74 CHF au 30 décembre 2022 – soit une baisse de 13,92 % et le montant de l'actif net des actions P CHF H de 6.713.483,27 CHF à 5.535.797,76 CHF pendant la même période.

Le nombre des actions P CHF H passe quant à lui de 5.936,1840 à 5.638,7423.

13 - La valeur liquidative des actions ID EUR de distribution est passée de 105.335,54 € au 31 décembre 2021 à 90.056,62 € au 30 décembre 2022 – soit une baisse de 14,50% et le montant de l'actif net des actions ID EUR de 50.868.364,11 € à 46.191.606,24 € pendant la même période.

Le nombre des actions ID EUR passe quant à lui de 482,9174 à 512,9174.

14 - La valeur liquidative des actions MF EUR de distribution est passée de 995,35 € au 31 décembre 2021 à 850,97 € au 30 décembre 2022 – soit une baisse de 14,50 % et le montant de l'actif net des actions MF EUR de 31.265.376,79 € à 28.660.224,46 € pendant la même période.

Le nombre des actions MF EUR passe quant à lui de 31.411,5871 à 33.679,6280.

15 - La valeur liquidative des actions P EUR de capitalisation est passée de 1.164,92 € au 31 décembre 2021 à 1.014,15 € au 30 décembre 2022 – soit une baisse de 12,94 % et le montant de l'actif net des actions P EUR de 181.989.591,35 € à 186.845.077,18 € pendant la même période.

Le nombre des actions P EUR passe quant à lui de 156.225,3060 à 184.238,9526.

Ci-après, le tableau des résultats du compartiment au cours des derniers exercices sociaux.

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**1 113 517 861,87**	**1 046 610 023,15**	**1 003 784 146,96**	**1 096 964 557,28**	**1 309 205 532,33**
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO C CHF H en CHF					
Actif net en CHF	4 336 862,66	1 204 307,28	849 913,79	696 008,18	124 758,60
Nombre de titres	4 243,0007	1 125,0007	775,0007	630,0007	130,0007
Valeur liquidative unitaire en CHF	1 022,12	1 070,49	1 096,66	1 104,77	959,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	-1,93	27,90	9,07	-12,59	143,88
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	17,49	15,59	15,53	14,07	14,49
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO C EUR en EUR					
Actif net	212 395 298,16	185 975 546,99	220 122 574,24	245 655 234,58	221 672 858,53
Nombre de titres	489 427,8424	407 475,5371	469 514,3538	518 763,5836	539 109,5430
Valeur liquidative unitaire	433,97	456,41	468,83	473,54	411,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,36	-1,57	0,01	-7,99	-6,90
Capitalisation unitaire sur résultat	8,54	7,39	7,09	6,52	6,24
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO C USD H en USD					
Actif net en USD	4 024 208,80	2 760 680,58	2 620 232,27	3 330 281,53	967 145,31
Nombre de titres	3 663,1324	2 321,1324	2 110,3075	2 636,6771	863,1831
Valeur liquidative unitaire en USD	1 098,57	1 189,37	1 241,64	1 263,06	1 120,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	15,30	79,67	-51,51	8,70	203,79
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	18,08	16,92	16,39	14,64	15,98

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO D EUR en EUR					
Actif net	2 854 095,87	2 462 029,53	3 120 227,09	2 991 589,08	2 261 064,41
Nombre de titres	10 156,7290	8 496,8502	10 641,8217	10 142,3969	8 963,0777
Valeur liquidative unitaire	281,01	289,76	293,20	294,96	252,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,02	-1,00	-0,01	-5,00	-4,28
Distribution unitaire sur résultat	5,58	4,74	4,47	4,07	3,86
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	4,07	0,00
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO F EUR en EUR					
Actif net	30 330 956,62	26 664 546,77	22 135 237,10	24 308 083,57	24 710 742,81
Nombre de titres	208 226,2593	174 385,6378	141 196,7069	153 811,2298	180 409,3782
Valeur liquidative unitaire	145,66	152,91	156,77	158,04	136,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,79	-0,52	0,00	-2,67	-2,30
Capitalisation unitaire sur résultat	2,58	2,19	2,09	1,88	1,81
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC CHF H en CHF					
Actif net en CHF	9 861 084,86	10 361 896,83	10 652 878,74	10 768 071,98	15 098 735,02
Nombre de titres	9 500,0000	9 500,0000	9 500,0000	9 500,0000	15 357,0000
Valeur liquidative unitaire en CHF	1 038,01	1 090,73	1 121,36	1 133,48	983,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	5,62	33,88	10,41	-14,02	76,39
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	21,07	19,32	19,46	18,19	18,54
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR en EUR					
Actif net	573 334 535,16	572 802 570,87	498 769 502,46	524 386 391,85	754 020 936,40
Nombre de titres	422 589,9197	399 994,8569	337 850,4626	350 407,4691	578 182,1826
Valeur liquidative unitaire	1 356,72	1 432,02	1 476,30	1 496,50	1 304,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7,38	-4,92	0,08	-25,21	-21,83
Capitalisation unitaire sur résultat	31,68	28,20	27,38	25,97	24,65

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO ID EUR en EUR					
Actif net	48 548 386,84	50 148 615,95	50 431 311,88	50 868 364,11	46 191 606,24
Nombre de titres	483,1523	482,9189	482,9174	482,9174	512,9174
Valeur liquidative unitaire	100 482,57	103 844,80	104 430,51	105 335,54	90 056,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-480,05	-352,71	-16,89	-1 782,96	-1 530,71
Distribution unitaire sur résultat	2 379,68	2 074,26	1 972,34	1 832,49	1 716,79
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO M EUR en EUR					
Actif net	0,00	234 862,49	283 823,01	479 849,00	721 765,91
Nombre de titres	0,00	223,6000	261,1958	434,1160	746,7021
Valeur liquidative unitaire	0,00	1 050,37	1 086,63	1 105,35	966,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-2,25	0,09	-18,57	-16,14
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	21,52	23,74	23,00	21,74
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO MF EUR en EUR					
Actif net	42 295 577,02	33 919 976,65	33 244 761,35	31 265 376,79	28 660 224,46
Nombre de titres	44 343,5741	34 269,1659	33 231,5876	31 411,5871	33 679,6280
Valeur liquidative unitaire	953,82	989,81	1 000,40	995,35	850,97
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,08	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,00	-3,40	0,00	-16,97	-14,46
Distribution unitaire sur résultat	15,49	18,62	17,66	16,42	15,33
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO PB EUR en EUR					
Actif net	11 811 437,35	9 394 812,40	2 326 270,01	2 448 766,06	2 092 374,70
Nombre de titres	12 383,4074	9 550,5552	2 339,8938	2 475,6092	2 474,1965
Valeur liquidative unitaire	953,81	983,69	994,18	989,16	845,68
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,08	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,05	-3,37	0,00	-16,86	-14,37
Distribution unitaire sur résultat	21,43	18,54	17,55	16,31	15,24
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO P CHF H en CHF					
Actif net en CHF	14 056 066,55	9 152 946,76	8 708 753,28	6 713 483,27	5 535 797,76
Nombre de titres	13 536,5921	8 393,6491	7 774,1763	5 936,1840	5 638,7423
Valeur liquidative unitaire en CHF	1 038,38	1 090,46	1 120,22	1 130,94	981,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	11,72	36,01	11,58	-12,30	62,40
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	20,16	18,36	18,45	17,11	17,48
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR en EUR					
Actif net	161 504 424,91	142 044 855,89	151 085 947,27	181 989 591,35	186 845 077,18
Nombre de titres	152 466,6225	127 171,1055	131 339,8427	156 225,3060	184 238,9526
Valeur liquidative unitaire	1 059,28	1 116,96	1 150,34	1 164,92	1 014,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,76	-3,84	0,06	-19,64	-16,99
Capitalisation unitaire sur résultat	23,66	20,91	20,25	19,06	18,13

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO P USD H en USD					
Actif net en USD	1 247 576,63	1 209 030,72	1 438 105,24	1 875 674,86	10 454 522,21
Nombre de titres	1 109,5280	990,5280	1 125,5280	1 440,0227	9 055,7188
Valeur liquidative unitaire en USD	1 124,42	1 220,59	1 277,72	1 302,53	1 154,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	24,82	76,20	-54,73	10,74	92,03
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	21,00	20,08	19,62	17,93	19,42
Action R-CO CONVICTION CREDIT EURO R EUR en EUR					
Actif net	766 635,74	339 593,51	246 304,27	10 379 682,25	10 238 555,51
Nombre de titres	77 973,3188	33 002,4701	23 416,7049	981 972,7423	1 120 470,8522
Valeur liquidative unitaire	9,83	10,29	10,52	10,57	9,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,05	-0,03	0,00	-0,17	-0,15
Capitalisation unitaire sur résultat	0,14	0,11	0,11	0,09	0,09

B/ Rappel de la classification, de l'objectif de gestion, de la stratégie d'investissement

Compartiment R-co CONVICTION CREDIT EURO

Classification : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Objectif de gestion :
L'objectif de gestion du compartiment est d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice Markit iBoxx ™ € Corporates sur l'horizon de placement recommandé.

Indicateur de référence :
L'indice Markit iBoxx ™ € Corporates, revenus réinvestis, est composé de toutes les obligations à taux fixe émises en euro par les entreprises publiques ou privées, d'un encours au moins égal à 500 millions d'euro. Toutes les obligations doivent être notées Investment Grade (au moins égal à BBB-) par au moins l'une des principales agences de rating (Standard & Poor's, Moody's ou Fitch). La valeur de l'indice est la moyenne pondérée par les capitalisations du prix des obligations, coupon couru. Cet indice est calculé par Markit Indices Limited et est disponible sur le site www.ihsmarkit.com.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Ce compartiment a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence l'indice Markit iBoxx ™ € Corporates, sur la durée de placement recommandée. La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Cet OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

Stratégie d'investissement :

a. <u>Description des stratégies utilisées :</u>

L'allocation sur la courbe des taux et l'exposition crédit est faite de façon discrétionnaire, et son exposition dépend de l'anticipation de la Société de gestion quant à l'évolution des taux d'intérêts et des écarts de taux entre les titres d'Etat et ceux émis par les émetteurs privés.

La stratégie d'allocation d'actif sur la courbe des taux et l'exposition au risque de crédit s'effectueront en investissement direct (obligations ou titres de taux) ou de façon synthétique grâce à l'utilisation des instruments financiers à terme (notamment futures de taux, TRS et CDS).

Le portefeuille du compartiment R-co Conviction Credit Euro est composé à hauteur de 90% minimum de titres de taux libellés en Euro.

Le portefeuille du compartiment R-co Conviction Credit Euro est composé à hauteur de 80% minimum :

- d'obligations (dont des titres participatifs, des obligations indexées, des obligations subordonnées dont 20% maximum de l'actif net d'obligations contingentes convertibles) et de titres de créances négociables (à taux fixe, variable ou révisable), de qualité équivalente à « Investment grade », de toutes échéances, de toute maturité et de bons à moyen terme négociables, auxquels viennent s'ajouter des obligations convertibles (jusqu'à 10% maximum) :
  - émis(es) ou garanti(e)s par un Etat de la zone euro et/ou par des organismes de financement internationaux dont au moins un Etat de la zone euro fait partie ;
  - d'émetteurs privés (jusqu'à « Investment Grade ») ;
  - de toutes échéances.

Le compartiment pourra être investi dans des titres et obligations émis par des Etats non membres de l'OCDE et/ou des émetteurs ayant leur siège social dans un pays hors OCDE (y compris émergent) jusqu'à 10% maximum de son actif.

L'exposition aux obligations et de titres de créances négociables non libellés en euro restera accessoire.

Les informations relatives à la zone géographique des émetteurs et à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	**Zone géographique (nationalité) des émetteurs des titres**	**Fourchette d'exposition correspondant à cette zone**
0 à 8	Zone Euro	20 - 100%
	Europe (hors zone euro)	0 - 40%
	Pays membre de l'OCDE (hors Europe)	0 – 30%
	Pays hors OCDE (y compris émergents)	0 - 10%

Le compartiment aura également la possibilité d'investir jusqu'à 10% en obligations haut rendement, non « Investment Grade ». Les investissements dans des titres non notés peuvent représenter jusqu'à 10% de l'actif du compartiment.

Le compartiment peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de taux, total return swap,

dérivés de crédit, notamment le credit default swap, change à terme) afin de poursuivre son objectif de gestion (pilotage de la sensibilité et du risque de crédit du portefeuille). Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, taux, indices, risque de crédit et de change. Ces opérations seront effectuées dans la limite maximum d'une fois l'actif du compartiment.

Le pourcentage de l'actif du compartiment correspondant à l'utilisation des dérivés de crédit est compris entre 0% et 100%.

Le compartiment R-co Conviction Credit Euro peut investir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPC français et européens, ceci dans le respect des conditions légales et réglementaires, notamment en OPC de trésorerie dans un but de gestion de la trésorerie ainsi que dans des OPC de diversification (notamment obligations convertibles) afin de poursuivre l'objectif de gestion.

Le risque action lié à l'investissement en obligations convertibles ne dépassera pas 10% de l'actif du compartiment. L'exposition à des titres de taux libellés dans une autre devise que l'Euro et l'exposition au risque de change sont respectivement accessoires.

La sensibilité du portefeuille s'inscrit dans une fourchette de 0 à 8 (incluant les actifs du bilan et les instruments financiers à terme).

Sélection des sous-jacents :

- **Pour la poche taux les quatre sources de valeur ajoutée suivantes sont utilisées pour la gestion:**

1) **La sensibilité** : La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.

2) **L'exposition au risque de crédit** : Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes:
  - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
    - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
    - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
    - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
  - Une analyse qualitative basée sur :
    - la pérennité du secteur,
    - sur l'étude du jeu concurrentiel,
    - la compréhension du bilan,
    - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.),
    - la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),
    - la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.

3) **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courtes et très longues seront préférés à ceux de maturité intermédiaire ou le contraire.

4) **Les stratégies optionnelles** : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur marchés de taux.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

Critères extra-financiers :

L'univers d'investissement du portefeuille est le iBoxx Euro Corporates Overall et le ICE BofA Euro High Yield ; les valeurs en portefeuille qui ne figuraient pas dans ces indices seront réintégrées à l'univers initial. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors des indicateurs composant son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que les indicateurs retenus soient un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG du compartiment.

Les titres de l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet au préalable d'une étude de leur profil au regard des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La contribution positive des critères ESG peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La part des positions analysées sur la base des critères extra-financiers, sera durablement supérieure à :

i. 90% de la quote-part de l'actif net, composée de titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par des pays développés ;
ii. 75% de la quote-part de l'actif net, composée des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

La note du portefeuille, au regard des critères extra-financiers, est supérieure à la note de l'univers d'investissement initial.

Les notations extra-financières proviennent principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research. MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note).

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class ». Cette approche privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.
Nous nous réservons le droit de noter nous-mêmes les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse comparable.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus et ainsi que via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent entre 3% minimum et 20% maximum des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/.

b. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) et de contrats financiers utilisés :

- **Actions :** Le compartiment n'investira pas en actions.
  Cependant, il pourra devenir détenteur d'actions jusqu'à 5% maximum de son actif net suite à l'exercice d'une option de conversion attachée aux obligations convertibles ou suite à la restructuration de la dette d'un émetteur.

- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations :** 90-100% de l'actif net
  Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le compartiment investira dans des obligations, des titres de créances négociables (tel que notamment les titres négociables à court terme, bons à moyen terme négociables et Euro Commercial Paper) de toutes échéances à taux fixe, variable ou révisable, de titres participatifs, d'obligations indexées, d'obligations de qualité équivalente à « investment grade », d'obligations convertibles (jusqu'à 10% maximum). Le compartiment peut également investir jusqu'à 100% maximum de son actif en obligations callable et puttable, et jusqu'à 100% de son actif en obligations subordonnées, dont 20% maximum en obligations contingentes convertibles.
  La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. En tout état de cause, l'exposition aux dettes « High Yield » ne dépassera pas 10%. Les investissements dans des titres non notés peuvent représenter jusqu'à 10% de l'actif du compartiment.
  De même, l'exposition du compartiment aux dettes des pays hors OCDE (y compris émergents) ne dépassera pas 10% de son actif.

- **<u>Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :</u>** 0-10% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le compartiment pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen,
- des parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- des parts ou actions d'OPC de droit français relevant de la directive européenne 2009/65/CE ou non, gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

Ces investissements seront faits dans le respect de la classification Obligations et autres titres de créances libellées en euro.

L'exposition au risque de change, de taux hors zone euro et action n'excède pas 10% de l'actif net.

Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :

	Titres de créances, Instrument du marché monétaire et Obligations	Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissements
Fourchettes de détention	90% - 100%	0 - 10%
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE (y compris émergents)	0 - 10%	
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant	Néant

c. <u>Instruments dérivés :</u>

Le compartiment peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque d'action, de taux, de crédit et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme), et à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des futures, options, swaps (TRS dans la limite de 20% de l'actif net du compartiment) et change à terme, dérivés de crédit (Credit default swap).
Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif.

L'exposition globale du portefeuille au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 10%.
L'exposition globale au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 8.
L'exposition globale du portefeuille au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés sera accessoire.

Dérivés de crédit :

L'allocation crédit est faite de manière discrétionnaire par le gérant.
Les dérivés de crédit utilisés sont des paniers de CDS et des CDS sur un seul émetteur.
Ces dérivés de crédit sont utilisés à des fins de couverture grâce à l'achat de protection :

- afin de limiter le risque de perte en capital sur certains émetteurs (présents en portefeuille)

- afin de bénéficier de la dégradation anticipée de la qualité de signature d'un émetteur ou d'un panier d'émetteurs non présent en portefeuille plus importante que celle d'une exposition présente dans le portefeuille.

et à des fins d'exposition grâce à la vente de protection :

- au risque de crédit d'un émetteur
- au risque de crédit sur des paniers de CDS

L'usage des CDS pouvant intervenir dans le cadre de l'exposition au risque de crédit ou de la couverture du risque de crédit du portefeuille, l'utilisation d'indices pour parvenir à cette finalité pourrait engendrer des opérations qui, ligne à ligne, pourraient être assimilées à de l'arbitrage (couverture du risque de crédit global du portefeuille par des émetteurs, maisons mères, filiales ou autres entités non présentes en portefeuille).

Le pourcentage de l'actif du compartiment correspondant à l'utilisation des dérivés de crédit est compris entre 0% et 100%.

Total Return Swap *:*

Le compartiment pourra notamment utiliser, dans la limite de 20% de l'actif net du compartiment, des Total Return Swaps (Swaps de performance). Ces instruments financiers à terme visent à échanger la performance d'un titre, d'un panier de titres ou d'un indice.

L'utilisation des dérivés servira principalement à :

- reconstituer de façon synthétique l'exposition du portefeuille au marché obligataire ;
- Couvrir partiellement les actifs en portefeuille au risque de taux et de crédit.

L'exposition consolidée au marché des taux et de crédit, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 1.5.

L'exposition consolidée au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés sera accessoire.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties, qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc.
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPC, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice.

d. Titres intégrant des dérivés (warrants, credit link note, EMTN structurés, bon de souscription, obligations convertibles, obligations contingentes convertibles, obligations callable et puttable etc.) :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant intervient sur les risques de taux, de crédit et de change. Ces interventions se feront à titre de couverture ou d'exposition. En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des warrants, autocall, EMTN, bons de souscriptions d'obligations, jusqu'à 10% maximum d'obligations convertibles, jusqu'à 20% en obligations contingentes convertibles, ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés. Le compartiment peut également investir jusqu'à 100% maximum de son actif en obligations callable et puttable

L'utilisation de ces titres intégrant des dérivés a pour objectif de couvrir ou d'exposer le portefeuille au risque de taux, de crédit et de change, tout en conservant une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

L'exposition globale du portefeuille au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 10%.
L'exposition globale au marché des taux et de crédit, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 8.
L'exposition globale au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés sera accessoire.

e. <u>Dépôt:</u>
Le compartiment pourra avoir recours jusqu'à 10% de l'actif du compartiment à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du compartiment.

f. <u>Emprunts d'espèces :</u>
Le compartiment pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

g. <u>Opération d'acquisition et cession temporaire de titres :</u> Néant

h. <u>Informations relatives aux garanties financières du compartiment :</u>

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le compartiment peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où le compartiment recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.
Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.
L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.
Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par le compartiment à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.
Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.
Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :
- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des OPC monétaires.

C/ Commentaire de gestion

<u>Compartiment R-co CONVICTION CREDIT EURO</u>

En 2022, la Fed et la BCE ont commencé à remonter leurs taux directeurs. La Fed a monté son taux directeur dès le début d'année, ce dernier passant de 0,25% à 4,5% entre janvier et décembre. De son côté, la BCE a entamé la hausse de ses taux directeurs en juillet, le taux de dépôt est passé de -0,5% à 2%.

L'action des banques centrales a provoqué une hausse des taux longs dès le début de l'année 2022. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a mis cette hausse des taux en pause de manière momentanée pendant la première quinzaine de février. Mais les taux ont très rapidement repris le chemin de la hausse avec la flambée des prix des matières

premières. Les anticipations d'inflation ont fortement progressé et ont atteint 2,98% en Allemagne et 3,04% aux Etats-Unis à 10 ans au mois d'avril.

Les données d'inflation publiées ont accéléré la montée des taux qui ont atteint les 1,78% sur le 10 ans allemand (+190 pb par rapport à début 2022) et 3,48% sur le 10 ans américain (+ 185 pb) avant l'été. En réaction à ces chiffres très élevés, la BCE a augmenté ses taux directeurs pour la première fois de l'année en juillet.

Les signes d'un ralentissement économique ont mis une pression baissière sur les taux d'Etat au cours de l'été. Celle-ci aura été de courte durée, les banques centrales poursuivant leur resserrement monétaire pour lutter contre l'inflation. Les taux souverains ont rebondi fortement dès début août pour terminer l'année à 3,88% pour le 10 ans américain et 2,57% pour le 10 ans allemand. Les anticipations d'inflation à 10 ans finissent quant à elles autour de 2,30% des deux côtés de l'Atlantique.

Dans ce contexte, l'année 2022 a été très difficile pour le marché du crédit. Les spreads sur l'Investment Grade et le High Yield n'ont cessé de s'écarter du début de l'année à mi-octobre. Le spread sur l'Investment Grade s'est écarté de 136 pb et a atteint 247 pb. Sur le High Yield, le spread a touché 716 pb après une tension de 361 pb. La baisse du prix du gaz et de bonnes publications d'entreprises au 4ème trimestre ont permis une détente des spreads. L'Investment Grade s'est resserré de 66 pb et le High Yield de 147 pb pour finir respectivement l'année à 181 pb et 569 pb. En 2022, l'Investment Grade enregistre une baisse de 14% et le High Yield, quant à lui, a perdu 11,5%.

Le portefeuille a été négativement impacté par le mouvement exceptionnel de hausse des taux et l'écartement des primes de risques. Il a cependant mieux résisté que le marché du crédit Investment Grade grâce à une duration plus courte de ses investissements. Le positionnement est resté globalement stable au cours de l'année, avec un focus sur les opportunités Investment Grade sur des maturités intermédiaires qui ont révélés de plus en plus de valeur.

Au titre de l'année 2022, les **performances** de l'ensemble des catégories d'actions du Compartiment R-co Conviction Crédit Euro sont les suivantes :

Indicateur	-	14.17 %
R-co Conviction Crédit Euro C CHF H	-	13.13 %
R-co Conviction Crédit Euro C EUR	-	13.17 %
R-co Conviction Crédit Euro C USD H	-	11.29 %
R-co Conviction Crédit Euro D EUR	-	13.17 %
R-co Conviction Crédit Euro F EUR	-	13.33 %
R-co Conviction Crédit Euro IC CHF H	-	13.26 %
R-co Conviction Crédit Euro IC EUR	-	12.86 %
R-co Conviction Crédit Euro ID EUR	-	12.86 %
R-co Conviction Crédit Euro M EUR	-	12.55 %
R-co Conviction Crédit Euro MF EUR	-	12.94 %
R-co Conviction Crédit Euro P CHF H	-	13.19 %
R-co Conviction Crédit Euro P EUR	-	12.94 %
R-co Conviction Crédit Euro P USD H	-	11.37 %
R-co Conviction Crédit Euro PB EUR	-	12.94 %
R-co Conviction Crédit Euro R EUR	-	13.53 %

Les principaux mouvements intervenus sur le compartiment au cours de l'exercice sont les suivants :

Achats			
	RMM COURT TERME C	545 118 343	€
	WINT DE 0.84 09-25	17 709 634	€
	DEUT PF 4.375 08-26	15 787 518	€
	HERA FI 2.625 06-27	15 058 777	€
Ventes			
	RMM COURT TERME C	544 384 404	€
	CRED SUIS FLR 01-26	13 618 856	€
	BRIT AM 3.75 PERP	10 749 822	€
	TELE SE 3.75 06-29	10 562 526	€

D/ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice écoulé

…/

<u>Compartiment R-co CONVICTION CREDIT EURO</u>

- *Le 1er juin 2022*

  Refonte de la grille tarifaire des commissions de mouvement

- *Crise Russo-Ukrainienne*

  Les compartiments listés ci-dessous n'ont pas été de manière directe impactés par la crise en Ukraine.

  - R-co Valor Balanced
  - R-co Thematic Real Estate
  - R-co Thematic Silver Plus
  - RMM Stratégie Diversifiée
  - RMM Stratégie Dynamique
  - RMM Stratégie Moderée
  - R-co Valor Bond Opportunities
  - R-co Conviction Crédit Euro
  - R-co Conviction Crédit SD Euro
  - R-co 4Change Moderate Allocation
  - R-co Conviction Club
  - R-co Conviction Equity Value Euro
  - RMM Actions USA
  - R-co onviction Equity Multi Caps Euro
  - R-co 4Change Green Bonds

  En effet, ils ne détiennent aucun titre de sociétés Russes ou Ukrainiennes. En revanche, les différents marchés boursiers internationaux ont connu une forte hausse de la volatilité au cours de l'année 2022. Les performances des compartiments étant corrélées à ces différents marchés, ils ont également connu une hausse de leur volatilité cette année, bien que comparable à ce qui peut être observé sur des fonds similaires.

  Le compartiment R-co Thematic Gold Mining est quant à lui exposé sur des titres liés à la Russie à hauteur de 0.19 % de sa valeur liquidative. Cette valeur

liquidative sera susceptible de prendre en compte des ajustements de valeur en raison d'évènements économiques et politiques.

E / Changements substantiels à venir sur l'exercice en cours

.../

Compartiment R-co CONVICTION CREDIT EURO

- *Le 1er janvier 2023*
    - Suppression des frais de sortie pour les catégories d'actions IC et ID.
    - Passage au Document d'Informations Clés (DIC PRIIPS) en remplacement du DICI
    - Mise en place de l'annexe précontractuelle SFDR.

F / Techniques de gestion efficace du portefeuille, instruments financiers dérivés

La SICAV n'utilise pas les techniques de gestion efficace de portefeuille et n'a pas eu recours aux TRS au cours de l'exercice.

Les Compartiments listés ci-dessous ont eu recours aux instruments dérivés, tels que les options et/ou swaps et/ou futures et/ou change à terme.

	Instruments dérivés			
	Options	Swaps	Futures	Change à terme
R-co Conviction Crédit SD Euro				X
R-co Valor Bond Opportunities		X	X	X
R-co Conviction Crédit Euro				X
R-co 4 Change Moderate Allocation			X	
R-co Conviction Club			X	X
R-co Conviction Equity Value Euro			X	
RMM Actions Usa			X	X
R-co Conviction Equity Multi Caps Euro			X	
R-co 4Change Green Bonds				X

*
* *

III - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

A/ Politique groupe de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : https://am.fr.rothschildandco.com./fr/informations-reglementaires/.

B/ Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2022, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management Europe ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres ;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2022 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management Europe a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2022, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management Europe auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management Europe.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2022 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 45.21% du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 54.79% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2022, Rothschild & Co Asset Management Europe n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/ .

C/ Politique ESG et Transition énergétique

Compartiment R-co CONVICTION CREDIT EURO

Le Compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, une annexe relative aux informations périodiques dite « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » établie conformément aux règlements (UE) 2019/2088 et 2020/852 sera jointe au présent rapport. Celui-ci sera complété des informations relevant de l'Article 29 de la Loi Energie-Climat (dite « LEC ») dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.

A noter que pour l'ensemble des Compartiments de la Sicav, des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/ .

D/ Politique de vote et exercice par la société de gestion des droits attachés aux titres détenus dans la Sicav

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquent, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligataires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse

- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

- **Exercice des droits de vote**

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (https://www.issgovernance.com/), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management Europe reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestaire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :
- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet :
https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/.

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire de l'OPC exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management Europe.

E/ Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management Europe (ci-après « R&Co AM Europe ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM Europe a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM Europe est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction

de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Europe Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce que qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de bonus et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants [1])
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché…)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire de situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée leur sont appliquées.

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM Europe et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM Europe est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

* * *

[1] : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

Au titre de l'année 2022, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM Europe sont les suivants :

R&Co Asset Management Europe Exercice 2022	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	146	16,90	11,06	5,85
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	36	8,08		
dont Gérants et Analystes	*27*	*6,58*		
dont Autre Population Régulée	*9*	*1,50*		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés

Effectifs en ETP

*****

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement OBLIVAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 décembre 2022

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
OBLIVAL

4, avenue Hoche - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OBLIVAL constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Pascal Lagand
Associé

OBLIVAL

COMPTES ANNUELS
30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	**12 249 941,60**	**14 293 369,60**
OPC MAÎTRE	**12 249 941,60**	**14 293 369,60**
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	**186 197,24**	**758 479,07**
Liquidités	186 197,24	758 479,07
TOTAL DE L'ACTIF	**12 436 138,84**	**15 051 848,67**

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	12 262 419,86	14 860 620,45
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	0,00	0,00
Résultat de l'exercice (a,b)	169 072,32	185 465,56
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**12 431 492,18**	**15 046 086,01**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**4 646,66**	**5 762,66**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 646,66	5 762,66
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**12 436 138,84**	**15 051 848,67**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	235 791,20	241 942,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**235 791,20**	**241 942,00**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 779,71	2 338,58
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**2 779,71**	**2 338,58**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**233 011,49**	**239 603,42**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	59 870,98	65 221,60
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**173 140,51**	**174 381,82**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-4 068,19	11 083,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**169 072,32**	**185 465,56**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0007391537 - Part OBLIVAL : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts OBLIVAL	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**15 046 086,01**	**13 950 887,89**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 821 706,77	2 281 903,03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 567 035,70	-1 295 876,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 042 405,41	-65 210,31
Différence d'estimation exercice N	*-1 722 624,23*	*319 781,18*
Différence d'estimation exercice N-1	*-319 781,18*	*-384 991,49*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	173 140,51	174 381,82
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**12 431 492,18**	**15 046 086,01**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		**0,00**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	4 646,66
TOTAL DES DETTES		**4 646,66**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-4 646,66**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	2 868,500	1 821 706,77
Parts rachetées durant l'exercice	-4 019,352	-2 567 035,70
Solde net des souscriptions/rachats	-1 150,852	-745 328,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 083,226	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	59 870,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			12 249 941,60
	FR0013294063	R-CO CONVICTION CREDIT EURO MF EUR	12 249 941,60
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**12 249 941,60**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	169 072,32	185 465,56
Total	**169 072,32**	**185 465,56**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	169 072,32	185 465,56
Total	**169 072,32**	**185 465,56**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	6 252 105,80	11 139 932,13	13 950 887,89	15 046 086,01	12 431 492,18
Nombre de titres	9 521,696	16 164,133	19 845,404	21 234,078	20 083,226
Valeur liquidative unitaire	656,61	689,17	702,97	708,58	618,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,29	-4,19	-6,12	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	8,41	6,29	9,30	8,73	8,41

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
R-CO CONVICTION CREDIT EURO MF EUR	EUR	14 360	12 249 941,60	98,54
TOTAL FRANCE			**12 249 941,60**	**98,54**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**12 249 941,60**	**98,54**
TOTAL Organismes de placement collectif			**12 249 941,60**	**98,54**
Dettes			**-4 646,66**	**-0,04**
Comptes financiers			**186 197,24**	**1,50**
Actif net			**12 431 492,18**	**100,00**

Parts OBLIVAL	**EUR**	**20 083,226**	**618,99**